



Termes De Références

**ACTION CONTRE LA FAIM SENEGAL lance un APPEL A CANDIDATURE
POUR UNE CAMPAGNE DE REDESCENTE DES INFORMATIONS PASTORALES AUPRES DES
MENAGES PASTORAUX (Région Saint-Louis, Louga, Matam, Tambacounda et Kaffrine et
Louga).**



Pour toute information concernant le présent appel à candidature, contacter : Action Contre la Faim Mission Sénégal Bureau Capitale Adresse : Almadies Lot 13 BIS, Ngor Almadies, Dakar B.P. 29621 - Dakar – Sénégal.

Personnes de contact :

Bamba Ndiaye, Coordinateur Sécurité Alimentaire Moyens d'Existence - Tel : +221 77 728 96 47

Octave Loueke, Coordinateur Logistique - Tel : +221 77 766 53 72

E-mail : oloueke@sn.acfspain.org – bndiaye@sn.acfspain.org

CONTEXTE/JUSTIFICATION

Dans le cadre du projet de surveillance pastorale, il est prévu de faire une campagne de redescente de l'information auprès des ménages pastoraux.

A cet effet, ce présent appel à candidature est ouvert est structures nationales spécialisées dans le domaine de la communication et l'utilisation des nouvelles technologies pour la transmission de l'information auprès des bénéficiaires.

OBJECTIFS GENERAUX

L'activité de consultance, s'articulera autour de trois objectifs :

- 1/. La diffusion de spots radio en Poular -Wolof (étalée sur 15 mois) sur la situation des ressources pastorales (état des pâturages, des points d'eau, les feux de brousse, des maladies animales etc.) au niveau des régions ciblées (zone agrosylvopastorale). La diffusion se fera avec les radios communautaires.
- 2/. Une enquête téléphonique pour évaluer l'impact des informations pastorales auprès des communautés dans la zone agro-pastorale du Ferlo.
- 3/. Faire un rapport de la campagne de redescente de l'information.



INSTRUCTION AUX CANDIDATS.

ARTICLE PREMIER : Portée de l'appel à candidature

Action Contre la Faim, lance un appel une consultance pour la mise en place d'un système de redescende de l'information pastorale auprès des communautés de la zone agropastorale du Ferlo.

ARTICLE 2 : Mode de passation

Le mode de passation sera par achat direct conformément aux règles définies au niveau du kit log d'Action contre la Faim.

ARTICLE 3 : Délais d'exécution

Le délai d'exécution de cette activité de consultance est de 15 mois à compter de la date de signature du contrat.

ARTICLE 4 : Qualification des candidats

Le présent appel à candidature s'adresse aux cabinets de communication et prestataires régulièrement installés au Sénégal et disposant de l'expérience et où le matériel requis dans ce domaine.

Au plan technique : produire un marché similaire au moins deux fois, remplir les conditions de qualification, en termes de moyens matériels, humains et financiers, ou d'expérience acquise dans la réalisation d'activités analogues à celle faisant l'objet de cet appel à candidature.

ARTICLE 5 : Soumission du dossier d'appel à candidature

Le dossier de candidature comprend les documents précisés ci- dessous à savoir :

- La demande de soumission adressée au Directeur Pays Action Contre la Faim Mission Sénégal ;
- L'offre technique avec toutes les spécifications nécessaires (plan d'action, chronogramme, livrables, références de travaux similaires ou Attestation de services faits etc.) ;
- L'offre financière détaillée précisant les modalités de paiement et le délai de validité.

La date limite de soumission des propositions pour ce projet est fixée au **17 Novembre 2023**. Les propositions doivent être soumises au format électronique, en format PDF, aux adresses électroniques suivantes :

oloueke@sn.acfspain.org - bndiaye@sn.acfspain.org

Les propositions reçues après la date limite ne seront pas prises en compte.

Les propositions doivent être complètes et inclure tous les détails requis ; Toute proposition incomplète ou soumise en retard sera rejetée.

ARTICLE 6 : Prix de l'offre

Les candidats indiqueront le prix unitaire, la quantité et les totaux de toutes les rubriques. Les offres sont facturées en TTC et les totaux en bas de page seront arrêtés en toutes lettres.



Tous les droits, taxes et autres prélèvements payables par l'entreprise au titre du marché ou à tout autre titre avant la date limite de remise des offres seront inclus dans les prix unitaires et totaux de l'offre présentée par le candidat.

ARTICLE 7 : Monnaie de l'offre

Les prix unitaires et totaux établis par le candidat seront écrits en français, exprimés en F CFA et arrêtés en chiffres et en toutes lettres.

ARTICLE 8 : Langue de l'offre

La langue française est la langue retenue pour l'établissement de l'offre.

ARTICLE 9 : Durée de validité des offres

Les offres restent valides pendant une durée de quarante-cinq (45) jours à compter de la date de dépôt et d'ouverture des plis.

Mission et tâches du cabinet de consultance

Le cabinet de consultance devra :

- ☞ Faire une campagne de redescende de l'information des données pastorales auprès des ménages pastoraux sur la base des informations issue du système de surveillance pastorale d'ACF,
- ☞ Transmettre des rapports de suivi périodiques sur les retours d'informations issu des ménages ciblés ;
- ☞ Faire des spots radio toutes les semaines au niveau de 10 radios pendant 15 mois ;
- ☞ Mesurer l'impact de la sensibilisation par des enquêtes téléphoniques périodiques

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

Le cabinet de communication devra utiliser une plateforme capable de transmettre les informations auprès des bénéficiaires. Il devra également disposer d'un personnel qualifié capable d'assurer le suivi et la mise en œuvre du système de redescende de l'information (maîtrise de la langue locale, connaissance de la zone, forte capacité de transcrire les scripts en langue locale).

Le cabinet devra connaître les procédures contractuelles avec les radios communautaires au niveau des zones ciblés.

Il devra par ailleurs se doter du matériel nécessaire pour la réalisation des activités.

NB : Action Contre la Faim, fournira toutes les informations nécessaires pour la préparation des spots radio.